

# AVIS DE PUBLICITE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

N° 9/2021-COLLEGE DE TARAVAO DU 23/08/21

## 1. INFORMATION RELATIVE A L'ACHETEUR PUBLIC

Catégorie	Polynésie Française
Pouvoir adjudicateur	COLLEGE DE TARAVAO- Adresse postale : BP 7005 - 98719 Taravao - Tahiti et géographique : 1 route de Taravao – TARAVAO - TAHITI Responsable le principal, Jean-Paul LANDE + coordonnées tél. : 40.54.89.89, Email : dir@clgtara.ensec.edu.pf
Autorité compétente	Le principal.

## 2. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Objet	Réalisation de travaux d'une centrale photovoltaïque
Catégorie de prestations	Exécution des travaux
Type de marchés	Marché à procédure adapté de travaux
Lieu d'exécution	COLLEGE DE TARAVAO- Adresse postale : BP 7005 - 98719 Taravao - Tahiti et géographique : 1 route de Taravao – TARAVAO - TAHITI

**La présente consultation donnera lieu à la passation d'un contrat sous la forme d'un bon de commande ou d'une convention de travaux consistant dans une simple exécution des travaux (LP 122-2 du code polynésien des marchés publics (CPMP)).**

## 3. PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS

### 3.1 Objet de la consultation

Le présent cahier des charges concerne la réalisation des travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque pour le COLLEGE DE TARAVAO, situé Adresse postale : BP 7005 - 98719 Taravao - Tahiti et géographique : 1 route de Taravao – TARAVAO - TAHITI en Polynésie française.

### 3.2 Allotissement

Les travaux sont réalisés en un lot unique incluant les parties de travaux développées ci-dessus.

## 4. TYPE DE PROCEDURE

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée (MAPA), en application des articles LP 231-1 Lp 321-1 du CPMP Loi de pays n°2017-14 du 14/07/2017 modifiée et de l'arrêté n°1455 CM du 24/08/2017 modifié).

## 5. NEGOCIATION

Une négociation pourra avoir lieu avec un ou plusieurs candidats sélectionnés suite à l'analyse des offres initiales. L'autorité compétente se réserve le droit de conclure le contrat sur la base des offres initiales sans avoir eu recours à la négociation préalable.

## 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIÈCES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

### A. **Éléments nécessaires à la validation des candidatures**

#### - Identification du candidat et attestations administratives :

- A1. Des **renseignements relatifs à l'identification et aux coordonnées du candidat ou des membres du groupement**, l'identité de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat ou chaque membre du groupement candidat et, dans le cas d'un groupement, l'identité du mandataire et l'étendue de son habilitation (A 233-5 du CPMP).
- A2. Tout document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat : **Kbis de moins de 3 mois**, et le cas échéant, délégation de pouvoir (si la personne signataire est différente de celle(s) désignée(s) au Kbis).
- A3. **Une déclaration sur l'honneur** justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1 du CPMP.
- A4. **Une déclaration en cas de sous-traitance** présentée au moment du dépôt de l'offre, (annexe à l'acte d'engagement). L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'en cas de sous-traitance, le sous-traitant proposé devra remettre, à la remise de l'offre, tous les documents énumérés au présent article (LP 421-3 du CPMP).
- A5. **Les attestations établies par la direction des impôts et des contributions publiques (DICP)**, le receveur des impôts et la Direction générale des finances publiques justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts exigibles (A 233-5 du CPMP).
- A6. **Une attestation établie par la Caisse de prévoyance sociale** justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles, prévues par :
- Le régime des salariés ;
  - Le régime des non-salariés ;
  - Le régime de solidarité de Polynésie française.
  - Le code du travail de la Polynésie française.

Lorsque le candidat emploie des salariés, l'attestation mentionne l'identification du candidat et le nombre de salariés déclarés au cours de la dernière période d'emploi.

Elle mentionne, le cas échéant, l'existence et la date d'un plan d'apurement en cours ou celle d'un paiement intervenu postérieurement au 31 décembre de l'année précédente, des cotisations et accessoires relatives à des périodes exigibles antérieurement.

L'attestation mentionnée ci-dessus est délivrée sous réserve des opérations de contrôle et des recours judiciaires ou administratifs en cours. Elle ne vaut pas renonciation expresse ou tacite aux droits de la Caisse de prévoyance sociale. Elle ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie (A 233-5 du CPMP).

- A7. **Pour les personnes admises à la procédure de redressement judiciaire** instituée par l'article L621.1 du code de commerce dans sa rédaction en vigueur en Polynésie française, elles doivent produire à l'appui de leur candidature :
- La copie du ou des jugements prononcés ;
  - Lorsqu'elles sont en période d'observation, une attestation du juge commissaire les habilitant à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

- Identification des capacités du candidat:

- A8. **L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.**
- A9. **L'indication des titres d'études, capacités professionnels ou agréments du candidat.** Les entreprises devront fournir l'attestation de leurs qualifications pour la réalisation d'installations solaires PV.
- A10. **Une liste de référence**

## **B. Éléments nécessaires au choix de l'offre technique et financière**

- Un projet de contractualisation

- B1. **Le CCTP<sub>1</sub>**, ci-joint, à accepter, dater, parapher et signer.
- B2. **Le DPGF complété** ci-joint, à compléter et à modifier au besoin, à dater et à signer.
- B3. **Un planning de réalisation** intégrant le programme d'exécution hebdomadaire des ouvrages, indiquant de façon précise la durée des différentes phases du chantier (commande matériel, travaux effectif et réception);

- Une note méthodologique

- B4. **La note méthodologique** mentionnée ci-dessous,

Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat. En particulier, elle contiendra :

### B4.1 Dossier gestion de chantier / organisation

- Le projet d'installation et d'organisation du chantier,
- Un Projet de Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) suivant le plan proposé en annexe indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier ; les mesures de préservation de l'environnement devront également être développées.
- Le plan de charge du soumissionnaire, faisant l'objet du présent appel d'offres, pour les 10 mois à venir.
- La liste des sous-traitants que le soumissionnaire envisage de proposer à l'accord du Maître d'Ouvrage délégué après conclusion du marché avec indication précise de la nature et du montant des prestations sous-traitées ;

### B4.2 Dossier technique

- Toutes les indications concernant la provenance des fournitures approvisionnées par l'entrepreneur et les références des fournisseurs et fournitures correspondantes ainsi que le délai prévisionnel d'approvisionnement.
- Des justifications concernant les procédés et moyens d'exécution envisagés, avec les effectifs et matériels qui seront mis en place ; une bonne corrélation devra se retrouver entre tous ces éléments et la Décomposition des Prix Global et Forfaitaire.
- Un mémoire justificatif distinct pourra être présenté pour chaque corps de métier.
- Les fiches techniques des matériaux et des équipements mis en œuvre. (onduleurs, panneaux, câbles, chemin de câble ...), ainsi que leur garantie
- Une pré-estimation des chutes de tension maximum en AC et en DC.

- le productif minimum garanti par l'entrepreneur par site avec les hypothèses de calcul.

#### **B4.3 Dossier Qualité & environnement**

- Un S.O.P.A.Q. (schéma organisationnel du plan assurance qualité) présentant de manière suffisamment précise les mesures qui seront proposées dans le cadre du P.A.Q.

Ce S.O.P.A.Q. comprendra donc :

- un engagement de la Direction à établir et faire appliquer sur le chantier un Plan d'Assurance Qualité (P.A.Q.)
- l'objet de l'appel d'offres et l'identification des travaux,
- les exigences en matières d'assurances qualité (documents généraux applicables, références au Manuel Assurance Qualité de l'entreprise s'il existe),
- les opérations sensibles (critères de choix et liste des opérations sensibles, dispositions proposées),
- les moyens en personnel (organigramme chantier, qualification du personnel) ; la liste nominative des personnels d'encadrement du chantier, avec responsabilités et spécialisations (complétée de leurs références et expériences de chantier),
- les moyens en matériel (liste de matériels, matériels spécifiques, matériel affecté aux opérations de contrôle) ; ce matériel comprend le matériel du soumissionnaire et celui des sous-traitants proposés à l'agrément du Maître d'Ouvrage,
- les prestations sous-traitées du point de vue des exigences imposées au sous-traitant en matière d'assurance qualité (critères de choix, limites de prestations, traitement des interfaces),
- l'organisation des contrôles intérieurs,
- une liste des documents de suivi d'exécution,
- la procédure de traitement des non conformités.

#### **7. CRITERES D'ATTRIBUTION**

Le jugement sera effectué, conformément au règlement de consultation, selon les critères et sous-critères d'attribution suivants :

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, sera effectué dans les conditions prévues à l'article LP 235-2 du CPMP.

Les offres seront analysées et sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte les critères pondérés comme suit :

##### **Critères de jugement des offres avec leur pondération**

**Prix des prestations : 55 %**

**Valeur technique de l'offre 45 %**

Les détails des critères et sous-critères sont disponibles dans le point 9 du RC.

Les offres sont classées par ordre décroissant.

#### **8. DELAIS DE REMISE DES OFFRES**

La remise des offres est fixée au 13/09/21 avant 11h30 (Heure de Tahiti), délai de rigueur. Toute offre parvenue après cette heure sera rejetée.

Les offres seront valables 240 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **9. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION ET RENSEIGNEMENT**

Le retrait du dossier pourra être transmis par voie électronique sur demande, au responsable de l'établissement, à l'adresse suivante : Responsable le principal, Jean-Paul LANDE + coordonnées tél. : 40.54.89.89, Email : [dir@clgtara.ensec.edu.pf](mailto:dir@clgtara.ensec.edu.pf).

COLLEGE DE TARAVALO, Adresse postale : BP 7005 - 98719 Taravao - Tahiti et géographique : 1 route de Taravao – TARAVALO - TAHITI. Les horaires de consultation sont : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 15h30, et le mercredi de 7h30 à 12h.

Pour des renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite aux personnes suivantes : Responsable le principal, Jean-Paul LANDE + coordonnées tél. : 40.54.89.89, Email : [dir@clgtara.ensec.edu.pf](mailto:dir@clgtara.ensec.edu.pf) et en copie à Xavier Talarmain, e-mail : [xavier.talarmain@education.pf](mailto:xavier.talarmain@education.pf)

## **10. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

Le pouvoir adjudicateur ne permet pas aux candidats d'adresser leur candidature et offre uniquement sous la forme dématérialisée: seul le format papier est admis. En complément du format papier, les envois numériques pourront se faire sur demande de l'établissement.

Les offres seront présentées sous pli unique qui devra porter la mention :

COLLEGE DE TARAVALO, Adresse postale : BP 7005 - 98719 Taravao - Tahiti et géographique : 1 route de Taravao – TARAVALO - TAHITI

Consultation pour l'attribution des travaux  
relatif aux travaux d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque

*(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)*

CANDIDAT :

Ce pli comprendra :

- Une première enveloppe, intitulée « CANDIDATURE », contenant les pièces visées au A de l'article 8 du présent RC ;
- Une deuxième enveloppe, intitulée « OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE », contenant les pièces visées aux B de l'article 8 du présent RC.

Les plis seront remis contre récépissé au COLLEGE DE TARAVALO, Adresse postale : BP 7005 - 98719 Taravao - Tahiti et géographique : 1 route de Taravao – TARAVALO - TAHITI, Responsable le principal, Jean-Paul LANDE + coordonnées tél. : 40.54.89.89, Email : [dir@clgtara.ensec.edu.pf](mailto:dir@clgtara.ensec.edu.pf).

Si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, avant cette même date et heure limite.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après 11h à la date limite indiquée sur la page de garde du présent document, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

## **11. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION**

La présente annonce MAPA a été envoyé à la publication le :

Le Principal,  
Principal  
  
Jean-Paul LANDE

